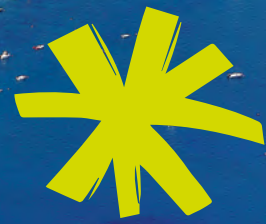


Evaluation à mi-parcours Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

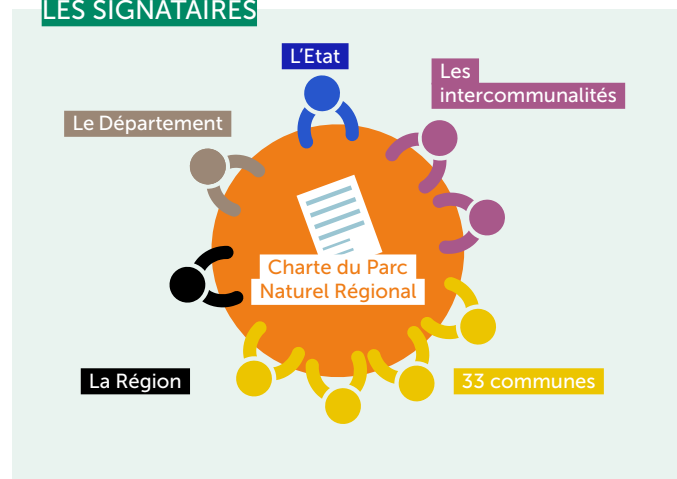


LA CHARTE DU PARC

La Charte fondatrice du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan est déployée depuis sa création en 2014 et s'achèvera en 2029. L'année 2021 a été consacrée à la réalisation de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte, point d'étape important dans la vie d'un Parc et occasion de repartager le projet de territoire avec l'ensemble des signataires et partenaires.



LES SIGNATAIRES

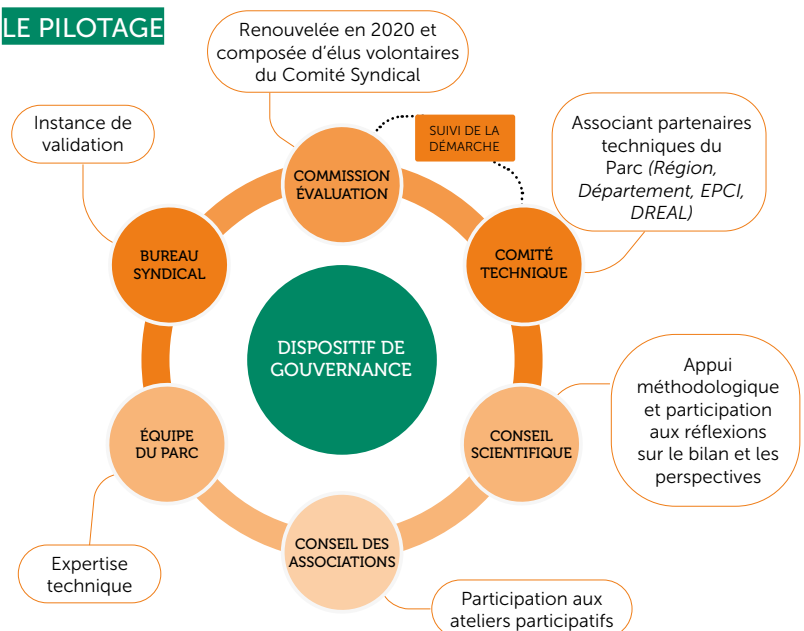


LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

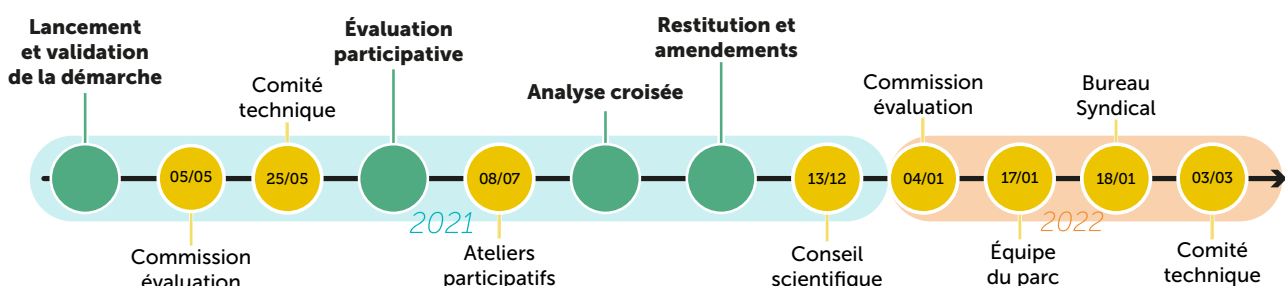
LES OBJECTIFS :

- **Suivre** l'avancement des engagements pris par le Syndicat du Parc et ses signataires
- **Identifier** les points forts, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration
- **Réorienter** si besoin les actions pour les six prochaines années
- **Adapter** les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire
- **Remobiliser** les partenaires et les signataires de la Charte

LE PILOTAGE

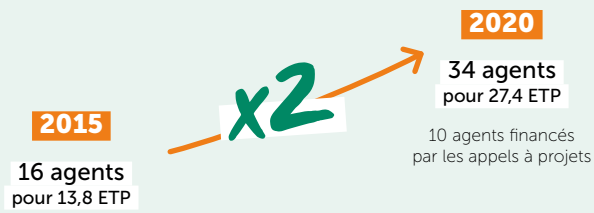


LES ÉTAPES



LE FONCTIONNEMENT DU PARC EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



MOYENNE DES PARCS : 43 AGENTS (POUR 39 ETP)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE EN 2020 (EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN)



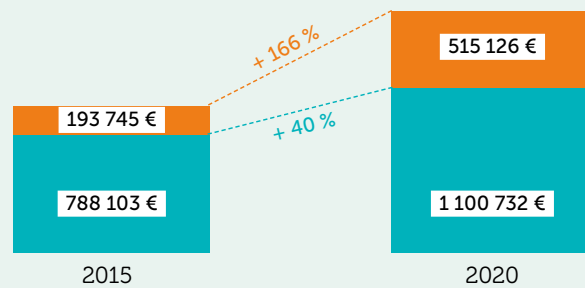
* DIRECTION, COMPTABILITÉ - RH, ADMINISTRATIF, SIG

BUDGET

1,6 millions € en 2020
contre **0,9 million €** en 2015

Près de **65 %** de croissance du budget portée par le très fort développement des recettes liées aux appels à projet.

ÉVOLUTION DES RECETTES

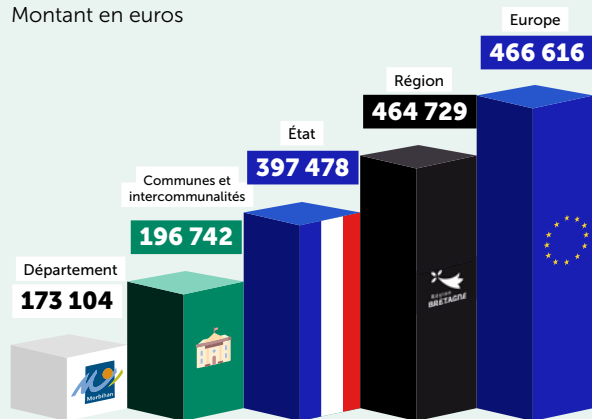


LÉGENDE

- Contributions statutaires et participation de l'État
- Recettes sur projets

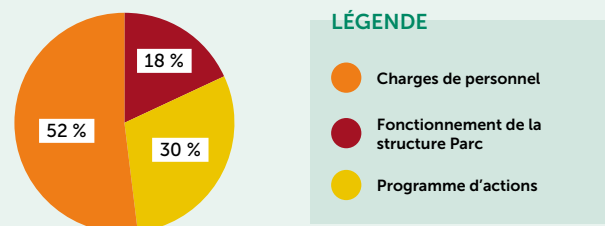
LES PRINCIPAUX FINANCEURS DES PROGRAMMES D' ACTIONS (2015-2017 & 2018-2020)

Montant en euros



A cela s'ajoute divers autres financeurs tels que l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conservatoire du Littoral...

DÉPENSES CUMULÉES DU PARC (2015-2020)



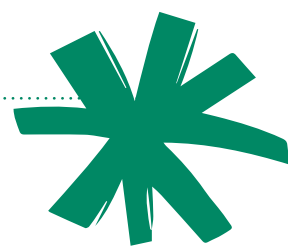
Un budget tourné essentiellement vers l'action pour le territoire via le financement du programme d'actions et de l'équipe, véritable ingénierie au territoire.

RETOMBÉES FINANCIÈRES

Montant redistribué sur le territoire pour une cotisation communale de 1,30 € par habitant (population DGF)



CE QUE LE PARC APPORTE AU TERRITOIRE



La proximité

- Avec les communes et les intercommunalités du territoire, intégrées dans la gouvernance du Parc et accompagnées sur une grande diversité d'actions (trames naturelles, paysages, patrimoines, changement climatique, etc.)
- Avec les habitants au travers d'actions phares de sensibilisation (Atlas de la Biodiversité Communale, Aires marines éducatives) et d'évènements mobilisateurs, malgré la faiblesse des moyens du Parc sur ce volet.



L'agilité

Une équipe relativement réduite mais investie et engagée dans des actions variées concourt à sa forte implication pour répondre aux sollicitations et aux appels à projets. Elle peut ainsi s'adapter rapidement afin de répondre aux évolutions du projet de territoire et aux nouveaux besoins ou enjeux.



L'innovation

Avec l'appui d'un conseil scientifique très actif, le Parc expérimente de nouvelles actions et outils et cherche à se projeter pour répondre aux nouveaux enjeux (changement climatique, risques côtiers, adaptation, etc.) via plusieurs partenariats scientifiques et programmes de recherche-action. Le Parc participe ainsi à la diffusion de ces innovations sur le territoire et auprès de ses partenaires.



L'effet levier

Accompagnant ses partenaires et adhérents, le Parc apporte un service en termes d'ingénierie technique et financière. La recherche de nouveaux projets et financements permet au Parc de redistribuer un montant moyen de 10 € par habitant pour 1 € versé par une commune adhérente. C'est particulièrement le cas avec la labellisation Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte qui a permis de financer à hauteur de 1,26 millions d'euros plusieurs projets portés par les collectivités et citoyens.

L'AVANCEMENT DES MESURES PHARES

La commission Evaluation du Parc a identifié au sein de la Charte une série de douze mesures phares dont la mise en œuvre est considérée comme prioritaire. Elles sont associées à un dispositif d'évaluation spécifique déclinant pour chaque mesure une série de questions évaluatives et d'indicateurs de suivi. Sur ces douze mesures, les deux mesures phares relatives à la gouvernance et aux partenariats sont traitées dans la partie dédiée au fonctionnement du Parc.

MESURES PHARES	NIVEAU D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS PAR LES SIGNATAIRES
7. Préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels	**** BIEN AVANCÉ
13. Veiller à des pratiques non polluantes, en chaîne, sur l'ensemble du bassin versant de la source au milieu récepteur	**** PARTIEL
15. Préserver les structures paysagères du territoire	**** BIEN AVANCÉ
18. Préserver et valoriser les patrimoines culturels en réaffirmant l'identité du territoire	**** BIEN AVANCÉ
20. Inscrire le développement durable en stratégie pour le territoire	**** PARTIEL
21. Contribuer à un aménagement cohérent du territoire préservant le climat	**** BIEN AVANCÉ
22. Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire	**** PARTIEL
27. Accompagner les activités primaires pour un respect des équilibres naturels et un aménagement cohérent du territoire	**** BIEN AVANCÉ
28. Promouvoir une démarche de tourisme durable exemplaire	**** BIEN AVANCÉ
32. Stimuler, mener et relayer des actions de sensibilisation	**** BIEN AVANCÉ



LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE : POINTS D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES



2020

Bilan à mi-Charte

Côté Parc, des avancées significatives : adaptation au changement climatique et aux risques côtiers, développement de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional », Atlas de la Biodiversité Communale, avis sur les documents d'urbanisme, et plus largement, la connaissance et la préservation des patrimoines naturels et culturels et paysagers.

Côté signataires, des engagements plus hétérogènes, avec le sentiment, pour nombre d'entre eux, que la mise en œuvre de la Charte relève du Syndicat mixte du Parc.

Décliner opérationnellement les démarches engagées

en passant de la définition de stratégies aux actions opérationnelles sur la trame verte et bleue, les paysages, l'énergie et le climat ou encore le patrimoine maritime.

Repartager la Charte, comme véritable projet de territoire

Affirmer le Parc comme animateur du territoire, « assembler » de l'action publique et des initiatives, porteur de cohérence et d'expérimentations.

Développer les contributions des signataires de la Charte, selon leurs compétences et leurs moyens.

Veiller à l'équilibre territorial

entre littoral et terre pour mobiliser davantage l'ensemble des communes.

Engager une réflexion sur les ressources mobilisables

afin de conforter les actions engagées et stabiliser l'équipe du Parc, au-delà des contingences financières des appels à projets.

Toucher les publics les plus éloignés

en développant des actions d'accompagnement au changement et en définissant des relais dans les communes.

Investir de nouveaux enjeux

Points noirs paysagers, approfondissement des connaissances relatives aux savoir-faire, la place des femmes, agriculture et alimentation, santé environnementale, tourisme durable, etc.

2029



POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter le rapport complet de l'évaluation à mi-parcours de la Charte sur le site internet du Parc : www.parc-golfe-morbihan.bzh



& les 33 communes du Parc